



## COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU 21 JANVIER 2020

DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

### COMPTE RENDU - personnels de centrale

En ouverture d'instance, le directeur de l'Agence M. Brochet annonce qu'il ne pourra pas rester présider le CHSCT, car des réunions l'obligent à partir. La FSU déplore cette nouvelle absence du directeur à une instance de dialogue social, qui plus est dans une période de fortes inquiétudes, notamment au niveau des services centraux avec l'annonce du nouvel organigramme. Le directeur adjoint n'est d'ailleurs même pas présent pour suppléer le directeur, celui-ci ayant préféré donner la priorité aux entretiens d'embauche des personnels de direction.

#### Nouvel organigramme de l'AEFE :

La FSU intervient donc d'emblée pour faire part des ressentis des personnels qui se sont exprimés lors des deux heures mensuelles d'information syndicale (HMIS) tenues début janvier à Nantes et à Paris, ainsi que lors de discussions informelles avec des personnels : grande inquiétude, incompréhension, manque de transparence ...

- **nécessité d'un changement d'organigramme ?** Lors de son arrivée à l'Agence, *le directeur a considéré que l'organigramme avec 13 services posait problème et ne favorisait pas un bon fonctionnement. L'organigramme est de la responsabilité du directeur, une simple information auprès du CA est suffisante.* Cette question de l'organigramme relève néanmoins des prérogatives du Comité technique donc de la commission interne et du CHSCT !

- **communication de l'audit.** Il a plusieurs fois été demandé par la FSU (CA, réunions sur le nouvel organigramme) et nous réitérons la demande à ce CHSCT. La réponse du directeur est claire : *il s'agit d'un regard extérieur qui a aidé à la réflexion et qui n'a pas vocation à être diffusé.* Quant à la méthode, le directeur contredit notre information selon laquelle les personnels (hors chefs de service) n'ont pas été entendus. La FSU est contrainte de ré intervenir pour que notre information soit confirmée par l'administration. Absence de transparence, non consultation des personnels : cela ne change rien à la décision du directeur ; l'audit ne sera pas communiqué !

- **très grande inquiétude de la quasi totalité des personnels** (hors chefs de service). *Le directeur ne ressent pas ce climat anxieux décrit par la FSU : tous les services ne sont pas concernés par des changements majeurs ; peu de personnels ont demandé un entretien avec l'administration sur leur situation personnelle ou de leur service. Que des questions existent ou des interrogations, c'est normal.* Face à ce constat où le directeur minimise les propos de la FSU, nous avons rappelé que les personnels n'ont peut-être pas pu ou su faire remonter leurs craintes mais que l'administration n'a pas su écouter les propos des représentants des personnels.

- **information des personnels.** La FSU est intervenue sur la présentation aux personnels le 13 janvier qui n'a pas permis à ceux-ci d'intervenir, n'ayant eu aucune information en amont. *Là encore, le directeur minimise nos propos.* Toutefois, il invite les personnels à venir voir la direction.

- **instances.** *Tous les points seront évoqués à la commission interne : le débat n'est pas terminé. Des discussions et ajustements peuvent encore exister. Quant aux conséquences sur les personnels, ce pourra être l'objet d'un prochain CHSCT mais celui du jour n'est pas le moment car prématuré.* La FSU, appuyée par les autres représentants des personnels, présente deux délibérations de visite des sites nantais et parisiens portant notamment sur la réorganisation des services dans le cadre du nouvel organigramme afin d'entendre les personnels sur leur lieu de travail.

- **calendrier à marche forcée.** *Là encore le directeur conteste. Les conclusions de l'audit ont été rendues en été 2019 et le nouvel organigramme devrait être en vigueur au 1/09/2020.* La FSU a été contrainte de rappeler que le calendrier ne permet pas aux personnels (notamment ceux relevant du MEN) de réintégrer sereinement. La FSU demande que l'application du nouvel organigramme soit différée.

- **présidence de la commission interne.** La FSU a exprimé l'espoir que compte tenu de l'importance de la question pour les personnels et pour l'Agence, le directeur soit présent lors de la commission interne, mais n'a obtenu aucune réponse. Et pour cause, la commission interne qui s'est tenue le 28 janvier, a en fait été présidée par le directeur adjoint !

Suite au départ du directeur, la FSU réaffirme sa préoccupation de voir une instance majeure se tenir sans que même le directeur adjoint ne soit là, ainsi que son incompréhension face à une présidence laissée au secrétaire général, même s'il est répondu que la secrétaire générale adjointe suppléera au secrétaire général dans ses fonctions. La FSU mentionne également son regret vis à vis de l'absence du médecin de prévention.